

Montréal, le 4 décembre 2020

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800 rue du Square-Victoria, 2^e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4119-2020
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification
des Conditions de service et Tarifs d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er}
octobre 2020.
Notre dossier : 650011-15

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2020-158 du 26 novembre dernier qui se prononce entre autres sur les frais des intervenants. OC vient de constater que le formulaire de DPF de la Régie n'a pas automatiquement calculé les taxes applicables au temps de l'analyste externe Pascal Cormier.

Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer si OC doit déposer une DPF amendée ou si la Régie est en mesure de corriger d'office cette erreur cléricale.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(s) Eric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat
emd@municipalconseil.com

EMD/ml

c.c. Me Vincent Locas (Énergir)
Me Hugo Sigouin-Plasse (Énergir)